

**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-171-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELmann, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHESTRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Procuration Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Suppléé(e)s Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Excusé(e) Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Considérant les postes créés au 1er janvier 2026 par délibération N°170/25 adoptée le 15 décembre 2025 :

→ poste permanent = agent administratif à temps complet pour la régie assainissement au grade d'adjoint administratif, adjoint administrative principal 2ème classe, adjoint administrative principal 1ère classe titulaire ou contractuel

→ poste permanent = agent technique mutualisé assainissement/infrastructures, au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe titulaire ou contractuel

→ poste permanent = agent administratif à mi-temps pour le service infrastructures, au grade d'adjoint administratif, adjoint administrative principal 2ème classe, adjoint administrative principal 1ère classe titulaire ou contractuel

→ poste non permanent = ambassadeur du tri, au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe contractuel

N° 171/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	11
• Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

➔ poste non permanent = remplacement d'un agent en disponibilité au grade d'adjoint technique – contractuel.

Considérant les titularisations après un an de contrat ou plus

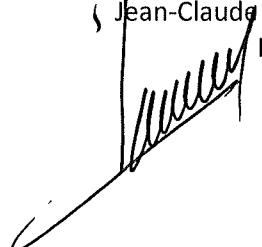
- ⇒ poste d'accueil et d'entretien à Nautiloue, adjointe technique, temps non complet 25h/semaine,
- ⇒ poste d'accueil/secrétariat/facturation service assainissement – mis à disposition auprès de la régie assainissement) = adjointe administrative, temps complet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

↓ Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-171-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025